

Paris, le 18 juin 2007 - n° 128/D130

Version définitive du 23 juillet 2007

Formation TRANSPORTS, TOURISME

Réunion du 11 mai 2007

Compte rendu de l'examen des avant-projets
de programmes statistiques pour 2008

LISTE DES SERVICES PRODUCTEURS	2
COMPTE RENDU DE LA REUNION	3
PROJET D'AVIS	31
LISTE DES DOCUMENTS PREPARATOIRES OU DISTRIBUES EN REUNION	33
AVIS D'OPPORTUNITE	34

LISTE DES SERVICES PRODUCTEURS

ayant présenté un avant-projet de programme statistique pour 2008 à la formation Transports, tourisme réunie le 11 mai 2007.

TRANSPORTS

MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE L'ÉQUIPEMENT, DU TOURISME ET DE LA MER

Direction des affaires économiques et internationales - Service économie, statistiques et prospective

TOURISME

Insee

Direction des statistiques d'entreprises
Département des activités tertiaires - Pôle Tourisme

MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE L'ÉQUIPEMENT, DU TOURISME ET DE LA MER

Ministère délégué au tourisme - Direction du tourisme

COMpte RENDU DE LA REUNION DE LA
FORMATION TRANSPORTS, TOURISME -11 mai 2007 -

Présidents :

Maurice BERNADET, Professeur à l'Université de Lyon II, chercheur au Laboratoire d'Économie des Transports

Jean-Charles SIMIAND, Vice-président de la Confédération Française des Industries du Tourisme, délégué général du syndicat national des téléphériques de France

Rapporteurs :

Jean-Marie SAUNIER, Sous-direction de l'observation statistique des transports au Service économie, statistiques et prospective, ministère, des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer

Michel BARGE, Département de la stratégie, de la prospective, de l'évaluation et des statistiques, Direction du Tourisme

Responsable de la formation : Brigitte OUVRE (01 41 17 52 67)

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

Introduction générale (M. BERNADET)	5
I - Observation des participants sur le suivi des avis 2007	5
(Michel BARGE et Jean-Marie SAUNIER)	
II - Examen des avant-projets de programmes statistiques pour 2008 et débat	8
(Michel BARGE et Jean-Marie SAUNIER)	
III - Point d'information sur la directive européenne dans le domaine du tourisme (Frédéric TARDIEU, Direction du Tourisme)	15
IV - Examen des projets d'enquêtes pour avis d'opportunité	17
• Liées à des règlements européens	
- Indice des prix du transport maritime de marchandises (Arnaud CATALA, SESP)	
- Indice des prix de l'entrepôt, de la manutention et des services logistiques associés (Arnaud CATALA)	
• Autres	
- Enquête sur l'activité trimestrielle de la messagerie (Arnaud CATALA)	
- Enquête sur l'activité des entrepôts (Henri MARIOTTE, SESP)	
- Suivi de la demande touristique (SDT) (Michel BARGE)	
V - Examen d'une demande d'accès à des données détenues par la direction centrale de la police de l'air et des frontières au titre de l'article 7 bis de la loi du 7 juin 1951 modifiée (Michel BARGE)	25
VI - Connaissance de l'emploi touristique et débat	26
(Frédéric TARDIEU)	
VII - Point d'information sur le groupe de travail « Inventaire des besoins d'information sur les transports » et débat	29
(Maurice BERNADET et Jean-Marie SAUNIER)	
VIII - Projet d'avis de la formation (F DUSSERT)	

LISTE DES PARTICIPANTS :

Pierre ANGLADE	CDT PYRENEES ORIENTALES
Marie ANTCZAK	DSPES MIN TOURISME
Marc-Alain BAHUCHET	BANQUE DE FRANCE
Michel BARGE	DSPES MIN TOURISME
Jean-Marc BEGUIN	INSEE
Maurice BERNADET	CO PRÉSIDENT DE LA FORMATION
Benjamin CAMUS	INSEE
Armand CATALA	SESP MIN TRANSPORTS EQUIPEMENT
Pascale CAUDRON	Cnis
Philippe CUNEO	Cnis
Michel de SABOULIN	SESP MIN TRANSPORTS EQUIPEMENT
Michel DENIAU	UNION ROUTIERE DE FRANCE
Françoise DUSSERT	Cnis
Serge GERMON	DGAC MIN TRANSPORTS
Michel HOUÉE	SESP MIN TRANSPORTS EQUIPEMENT
Alexandre KYCH	CNRS
Marie-Anne LE GARREC	MINISTERE DU TOURISME
Béatrice LEVY	MINISTERE DU TOURISME
Henri MARIOTTE	SESP MIN TRANSPORTS EQUIPEMENT
Françoise MAUREL	SESP MIN TRANSPORTS EQUIPEMENT
Christelle MINODIER	INSEE
Julien MOLLET	CCFA
Florence NAIZOT	IFEN
Brigitte OUVRE	Cnis
Annie PELLUET	AFT IFTIM
Irène POLS	MIN TRANSPORTS
Olivier RAYMOND	COMITE NATIONAL ROUTIER
Jean-Marie SAUNIER	SESP MIN TRANSPORTS EQUIPEMENT
Frédéric TARDIEU	DSPES MIN TOURISME
Christophe TERRIER	COMITE DU LABEL
Laurent VASSILLE	MINISTERE DU TOURISME
Marie VILLETTE	DGMT

EXCUSÉS :

Jean-Charles SIMIAND	CO PRÉSIDENT DE LA FORMATION
----------------------	------------------------------

INTRODUCTION

Maurice BERNADET

Je vous souhaite la bienvenue à tous. Jean-Charles Simiand vous prie de l'excuser : il ne peut être parmi nous aujourd'hui en raison d'un problème de transport. Je vous propose d'entamer cette séance en recueillant l'observation des participants sur le suivi des avis formulés en 2007. Je vais laisser la parole aux deux rapporteurs afin qu'ils vous rappellent brièvement les avis dans le domaine des transports et du tourisme. J'invite ainsi Jean-Marie Saunier à prendre la parole.

I - Observation des participants sur le suivi des avis 2007

1.1 TRANSPORTS

Jean-Marie SAUNIER

Avis n°1 sur les problèmes de mesure du trafic routier suite à la décentralisation d'une partie du réseau national

Il soulignait le besoin d'une remontée de l'information sur l'état du trafic sur le réseau départemental. Des travaux sont en cours sous l'égide de la direction de la sécurité de la circulation routières (DSCR) avec l'appui de la direction générale des routes (DGR). En outre, nous préparons un projet de décret en Conseil d'État afin d'obtenir des départements qu'ils transmettent les informations requises.

Avis n°2 sur les travaux à effectuer pour parfaire la connaissance des indices des prix dans les transports des personnes et des marchandises

Deux avis d'opportunité seront présentés au cours de cette séance afin d'affiner notre connaissance des prix dans le domaine des transports. Le premier porte sur l'indice des prix de la manutention et le second sur l'indice des prix dans le transport maritime. L'indice des prix dans le transport aérien est en voie d'être mis en place.

Avis n°3 sur l'évaluation de la production de déchets du secteur des transports

La méthode retenue pour évaluer la production de déchets dans ce secteur repose sur quelques monographies. En effet les moyens alloués sont insuffisants pour réaliser une grosse enquête.

Avis n°4 sur le suivi le rapport du groupe de travail « Inventaire des besoins d'information sur les transports »

Il fait l'objet d'un point à l'ordre du jour.

1.2 TRANSPORTS - TOURISME

Avis n°5 sur la connaissances des groupes dans les secteurs du transport

Le groupe de travail du Cnis « Statistiques structurelles » a présenté ses conclusions lors de l'inter-formation « Statistiques d'entreprises » du 26 avril 2007. Cette dernière assurera le suivi de la mise en œuvre des recommandations formulées. Une enquête sera réalisée sur la stratégie des groupes à l'international suite à l'avis d'opportunité rendu par l'inter-formation « Statistiques d'entreprises ». Le travail commencera à partir de quelques monographies.

Michel BARGE

Côté tourisme, l'Insee a réalisé une opération de profilage du groupe Accor dans le cadre de ses travaux sur les groupes. Cette opération devrait être généralisée au cours de l'année 2009.

Avis n°6 invitant les services ministériels à procéder à une évaluation des difficultés dans le respect des règlements et directives européennes dans les secteurs du transport et du tourisme

Frédéric TARDIEU fera le point au cours de cette séance sur les difficultés rencontrées dans le domaine du tourisme par rapport à la directive de 1995.

1.3 TOURISME

Avis n°7 relatif à la publication du « Tourisme en France » dans la revue « Insee références »

Le Conseil a invité à une actualisation de ce document. Toutefois, nous rencontrons actuellement une difficulté sur la visibilité du service public ministériel dans la publication de ces documents « Insee-références ». Nous avons fait part de ce problème à la direction de la coordination de l'Insee et nous espérons trouver une solution satisfaisante.

Avis n°8 relatif à l'enquête EVE sur les visiteurs de l'étranger

L'avis portait d'une part sur la diffusion tardive des résultats de cette enquête. Les résultats de l'exercice 2005 ont été rendus publics fin 2006. Le bilan provisoire de l'année 2006 a été rendu public en février 2007 en s'appuyant sur les trois premiers trimestres de l'enquête. Le bilan consolidé avec le 4^{ème} trimestre de l'exercice 2006 est en cours de relecture et devrait être publié avant la fin du mois de mai 2007.

Il portait d'autre part sur le renouvellement de l'appel d'offres triennal pour l'enquête EVE. Le nouveau marché est en cours de notification avec le prestataire TNS SOFRES. Toutefois, nous sommes conscients des fragilités de cette enquête dans les phases d'extrapolation. C'est pourquoi nous souhaitons consolider cette opération d'autant plus qu'il subsiste une inquiétude sur l'impact du transfert d'une partie du réseau routier national aux départements.

Avis n°9 relatif à l'enquête de fréquentation touristique en Bretagne (MORGOAT)

Les résultats de cette enquête conduite par l'Observatoire régional du tourisme de Bretagne a donné lieu à plusieurs publications.

Avis n°10 relatif au suivi de la demande touristique par l'enquête SDT

Le Conseil souhaitait que les travaux portant sur la population présente soient rendus publics. Les résultats ont été publiés par départements à l'occasion des Assises nationales du tourisme en novembre 2006. Ces travaux se poursuivent, en partenariat avec l'Insee, afin d'examiner les possibilités de procéder à des estimations infra-départementales. L'enquête sera examinée en opportunité au cours de cette séance en raison de sa rénovation et du renouvellement de son marché triennal en 2008.

Avis n°11 sur la connaissance de l'emploi généré par le tourisme

Ce point sera abordé au cours de la réunion (point VI de l'ordre du jour).

Avis n° 12 relatif aux hébergements collectifs en dehors des hôtels et des campings

Ce point sera abordé dans le cadre de l'examen de l'avant-projet 2008.

Avis n°13 sur le financement et l'animation de l'observation touristique régionale

La gestion des crédits déconcentrés aux délégations régionales au tourisme (DRT) sera assurée par la Direction du tourisme. En outre, nous essayons de mettre en place une organisation en réseau des acteurs locaux.

Michel DENIAU, Union Routière de France

Il y aurait intérêt à s'assurer de la pérennité des remontées d'informations sur l'encombrement du réseau centralisées par le Centre national d'information routière (CNIR) de Rosny-sous-Bois. L'encombrement est mesuré depuis des années et permet de mesurer l'efficacité du réseau.¹

Jean-Marie SAUNIER

Nous nous intéressons peu aux informations en temps réel.

Michel DENIAU

Le CNIR n'opère pas que des mesures en temps réel, il réalise également des statistiques annuelles sur les encombrements routiers sur l'ensemble du territoire.

Maurice BERNADET

Votre intervention s'inscrit dans le cadre de notre réflexion sur l'inventaire des statistiques de transport suite à la décentralisation d'une partie du réseau routier. Nous la transmettrons au groupe de travail en voie de constitution à ce sujet.

Michel BARGE

Nous avons besoin de connaître les flux de passage aux frontières pour la phase d'extrapolation et de redressement de l'enquête EVE. Plus précisément, il est nécessaire que les comptages aux frontières soient transmis sur une base trimestrielle, afin de préserver la qualité de l'extrapolation.

Christophe TERRIER, Comité du label

Il serait peut être opportun de labelliser la méthodologie des poids partagés utilisée par l'enquête MORGOAT en Bretagne. En effet les avis exprimés au cours des années précédentes incitaient les autres régions à recourir à cette méthode. Or que ce soient les enquêtes sur les hébergements touristiques collectifs ou sur les enquêtes aéroports dans les Dom, leur méthode a été labellisée avant d'être étendue à d'autres régions.

Maurice BERNADET

Vous avez évoqué l'indice des prix dans le domaine du transport maritime et de la manutention. Qu'en est-il dans le transport aérien ?

Arnaud CATALA, Service économie statistiques et prospectives (SESP), sous direction de la statistique des transports

Dans le transport de fret aérien, l'indice des prix s'inscrit dans le cadre d'une directive européenne devenue effective en 2005. Elle requiert des États membres qu'ils fournissent des indices trimestriels

¹ Michel Deniau a depuis obtenu l'assurance du CNIR (courriel du 29 mai 2007) que le transfert de certaines routes nationales aux départements n'altérerait pas la remontée des informations sur les encombrements.

de prix basés 100 au premier trimestre 2006. Les expériences conduites en Europe démontrent qu'il faut deux ans pour mettre en place un indice de prix. Les délais de mise en œuvre sont d'autant plus limités que les entreprises du secteur sont internationales. Toutefois le SESP s'est trouvé pilote pour développer ce projet avec des services statistiques d'autres pays membres volontaires. Nous collaborons avec l'association internationale du transport aérien (IATA). Nous pensons publier un indice de prix au troisième trimestre 2007 au plus tard.

II - Examen des avant-projets de programmes statistiques pour 2008

2.1 TOURISME

Michel BARGE

Le programme statistique combine deux approches complémentaires : une approche demande et une approche offre. La première s'intéresse à la demande touristique des résidents français sur le territoire national et à l'étranger. Elle concerne également l'activité touristique des non-résidents sur le territoire français à travers l'enquête EVE. L'approche offre examine, quant à elle, les moyens mis en œuvre par les professionnels du tourisme pour répondre à cette demande. Elle s'appuie notamment sur les enquêtes de fréquentation auprès des hébergements touristiques.

Des outils de synthèse, tels que le compte satellite du tourisme, permettent de mesurer le poids économique du tourisme.

- **La demande**

L'année 2008 sera celle de la consolidation du dispositif d'observation. D'une part l'enquête de suivi de la demande touristique (SDT) des résidents sera renouvelée en 2008, à l'occasion du renouvellement de son marché triennal. Le volet dépenses sera réexaminé, afin de mieux répondre à la directive européenne de 1995. L'enquête SDT permet, aussi, à la Banque de France d'évaluer les dépenses de la ligne voyages de la balance des paiements. Elle constitue également un outil privilégié du ministère du Tourisme pour évaluer les politiques de tourisme. Néanmoins cette enquête n'a pas le statut d'une enquête statistique au regard de la loi de 1951. En effet son échantillon est extrait d'un panel privé, ce qui avait posé problème lors de son passage devant le Comité du label. Nous aspirons donc à rapprocher l'enquête SDT du statut d'enquête statistique défini par la loi.

L'enquête EVE a fait l'objet d'un ajustement en privilégiant une représentativité trimestrielle des résultats, au lieu de mensuelle, ce qui a permis une réduction de la taille des échantillons. Cette enquête permet au ministère du Tourisme de connaître les caractéristiques de la fréquentation touristique des non-résidents sur le territoire métropolitain. Elle est également utilisée par la Banque de France pour évaluer les recettes de la ligne « voyages » de la balance des paiements. Cette opération est donc importante, mais elle est réalisée dans un contexte réglementaire contraignant. D'une part on ne peut pas enquêter les touristes directement aux frontières lorsqu'ils viennent en France par la route. D'autre part, la gestion de nombreux axes routiers est désormais dévolue aux Départements, ce qui peut limiter nos capacités d'intervention pour procéder aux comptages de flux nécessaires aux redressements. De même, nous souhaiterions mobiliser les informations détenues par la direction centrale de la police de l'air et des frontières. Elle dispose en effet d'un fichier administratif sur les embarquements et débarquements dans les aéroports pour les ressortissants des pays situés en dehors de l'espace Schengen.

De nouvelles études seront menées au cours de cette année. Nous envisageons ainsi de travailler sur l'aspect panel de l'étude SDT, afin de réaliser des études longitudinales. En outre, nous prolongeons les travaux sur la population présente, avec l'Insee pour tenter d'aboutir à des estimations infra-départementales. Par ailleurs, une étude est mise en œuvre avec le ministère de l'Écologie sur les aspects environnementaux. L'enquête SDT est en effet mobilisée afin d'évaluer les émissions de gaz à effet de serre des différents moyens de transport utilisés pour les déplacements touristiques.

- **L'offre**

L'année 2008 sera caractérisée par la préparation de l'extension de la couverture du champ des enquêtes de fréquentation. L'enquête de fréquentation actuellement mise en œuvre par l'Insee et pilotée par le pôle tourisme de Montpellier traite le champ des hôtels de tourisme ainsi que l'hôtellerie de plein air. La directive de 1995 impose d'étendre la couverture du champ des enquêtes de fréquentation aux hébergements collectifs tels que les résidences de touristes ou les villages de vacances. Le pôle tourisme de l'Insee procède à un recensement du parc de ces hébergements collectifs avec l'appui de la direction du Tourisme et des acteurs locaux. Ce travail devrait aboutir à la fin de l'année 2007. En outre, des expérimentations d'enquête auprès de ces établissements ont été lancées en Rhône-Alpes, en Languedoc-Roussillon et en Poitou-Charentes. Leur bilan permettra de présenter un projet national pour avis d'opportunité au printemps 2008. Nous espérons obtenir sa labellisation à la fin de l'année 2008, afin de satisfaire aux exigences de la directive européenne en 2009 sur l'aspect offre.

L'année 2008 sera par ailleurs marquée par le changement de nomenclatures notamment dans le champ de l'hôtellerie. L'impact de ce changement sur les opérations en cours devrait être limité, mais il imposera une vigilance particulière lors de l'extension des enquêtes de fréquentation au-delà de l'hôtellerie de tourisme et des campings. La nouvelle nomenclature comprend des simplifications, puisque le poste 55-10 regroupera l'ensemble des hôtels et des établissements assimilés. Ainsi les hôtels dits « de préfecture » seront inclus dans la nomenclature d'activités française (NAF) révisée 2. Par ailleurs, le Poste 55-20 « hébergements touristiques et autres hébergements collectifs » regroupera l'ensemble des autres hébergements y compris les hébergements privés. Cette extension pourrait également engendrer des difficultés.

Par ailleurs, l'enquête annuelle des entreprises services 2007 concerne le tourisme sur l'année 2006. Les résultats seront disponibles en 2008.

- ***L'évaluation du poids économique du tourisme***

Les travaux réalisés dans le cadre de la Commission des comptes du tourisme permettent de définir le compte satellite du tourisme. Ce compte procède à la synthèse entre les différentes approches. Actuellement, la commission examine les travaux réalisés dans le cadre de l'approche demande. Nous essayons de rapprocher les approches offre et demande, afin de présenter en 2008 une nouvelle comptabilité. Nous essayons également d'opérer un rapprochement entre notre approche des activités touristiques et celle du cadre central de comptabilité nationale afin de mieux valider la mesure du poids du tourisme et sa contribution au PIB. Le compte satellite du tourisme serait ainsi plus en phase avec les conceptions internationales définies notamment par l'organisation mondiale du tourisme (OMT). L'emploi touristique est évalué à partir des déclarations annuelles des données sociales (DADS) : nous en parlerons tout à l'heure. D'autres travaux sont en cours, afin d'examiner l'offre et la demande d'emploi sur le marché du travail pour les métiers qui connaissent des difficultés de recrutement, notamment dans l'hôtellerie et la restauration.

Débat

Maurice BERNADET

En tant que membre de la Commission des comptes du tourisme, je trouve qu'un travail considérable a été fait sur le plan conceptuel et méthodologique pour faire évoluer les comptes du tourisme dans le sens des recommandations de l'OMT. L'essentiel a été fait mais je constate encore des difficultés pour remplacer les comptes anciens qui sont hors normes.

Michel BARGE

Des travaux sont en cours en vue de présenter les premiers résultats, et éventuellement les difficultés rencontrées, lors de la prochaine réunion de la Commission. L'objectif central consiste à réconcilier des approches différentes en vue de permettre une meilleure estimation du secteur touristique dans la comptabilité nationale. Les difficultés tiennent à la diversité des sources puisque les professionnels et les ménages sont interrogés sur des champs différents.

Jean-Marc BEGUIN, Insee, direction des statistiques d'entreprises

Je souhaiterais apporter un complément d'information pour les professionnels éventuellement présents dans la salle. La future nomenclature comprendra cinq positions dans le code APE. Il faut prévoir ce changement de nomenclature au 1^{er} janvier 2008.

Michel BARGE

La nomenclature française est calée sur la NACE européenne dans le champ des hébergements. Il n'y a donc pas eu d'efforts particuliers pour détailler les activités touristiques par rapport à la nomenclature européenne.

Maurice BERNADET

En l'absence d'autres questions, je vous propose d'aborder la partie Transports. Je donne ainsi la parole à Jean-Marie Saunier.

2.2 TRANSPORTS

Jean-Marie SAUNIER

Parmi les enquêtes engagées en 2006 et diffusées en 2007, je vous parlerai en premier lieu des véhicules utilitaires légers (VUL). Cette enquête est très attendue car elle est effectuée une fois tous les cinq ans alors que l'enquête sur les poids lourds est annuelle. Le nombre des VUL a dû fortement augmenter en raison de l'importance des livraisons en ville. Nous disposerons ainsi d'éléments nous permettant de mieux cerner leurs usages.

Nous avons également mené une enquête auprès des nouveaux opérateurs ferroviaires. Nous avons présenté un avis d'opportunité à ce sujet l'année dernière et présenté l'enquête au comité du label afin de collecter les informations statistiques sur les tonnes/kilomètres réalisés par les nouveaux opérateurs.

Suite à la nouvelle réglementation européenne sur les indices de prix, des travaux préparatoires sont en cours sur le fret aérien. Par ailleurs deux avis d'opportunités concernant deux autres secteurs vous seront soumis au cours de cette séance.

L'enquête portant sur les conditions de travail des conducteurs routiers est menée conjointement avec la Direction Générale de la Mer et des Transports. Elle permet de connaître le temps de travail, les salaires, l'accidentologie et les formations des conducteurs routiers. La diffusion des résultats se fera en juin.

Enfin, le SETRA a procédé à une grosse opération de comptage manuel sur le terrain en 2004/2005 afin de mesurer la circulation. Cette enquête est réalisée une fois tous les cinq ans.

En ce qui concerne les enquêtes engagées en 2007, l'inter-formation « Statistiques d'entreprises » a rendu un avis d'opportunité favorable pour la conduite d'une enquête sur les stratégies d'implantation à l'international des groupes de transport et de logistique. Cette enquête est conduite conjointement avec l'Insee. Les résultats seront certainement diffusés au cours de l'année 2008. Cette étude est très attendue des professionnels dans la mesure où l'on enregistre une forte externalisation des activités de traction à destination des pays ayant des coûts beaucoup plus faibles.

De même, l'enquête nationale sur les transports et déplacements est très attendue des professionnels puisqu'elle est réalisée une fois tous les dix ans. C'est une enquête extrêmement lourde dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par le Ministère des Transports et la maîtrise d'œuvre par l'Insee. L'enquête vient de débuter et se déroulera sur plus d'un an ; les résultats seront ainsi disponibles en 2009.

Nous réaliserons également une enquête auprès des entrepôts. Les besoins seront définis en 2007 et l'enquête sera réalisée en 2008. Nous disposons en effet actuellement de peu d'informations au sujet des entrepôts.

Maurice BERNADET

Nous ne disposons pratiquement d'aucune donnée sur ce sujet.

Jean-Marie SAUNIER

Nous aimerions bénéficier de données qui nous permettent d'opérer un suivi régulier de l'évolution des surfaces entreposables. Nous avons en effet observé une modification de l'espace entreposable au cours des dix dernières années puisque de très grandes surfaces ont été construites. Ces constructions ont complètement modifié l'organisation des transports. Il est donc essentiel de disposer des éléments nous permettant de mesurer les profondes modifications opérées au cours de ces dernières années.

L'indice des prix de la manutention et de l'entreposage sera abordé ultérieurement.

Par ailleurs, le Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques (CERTU) conduira la rénovation de l'enquête sur les transports collectifs non urbains. Cette enquête portera principalement sur les transports scolaires au sein des départements mais son champ pourrait être élargi aux régions qui prennent en charge une partie des transports collectifs de voyageurs.

L'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) va mener un travail d'approfondissement du recueil des données sur le transport multimodal. Toutefois, ce travail pourrait rencontrer des difficultés puisqu'il repose sur le recueil de données individuelles.

Pierre ANGLADE

Pourriez-vous nous rappeler les objectifs de l'enquête transports 2009 ?

Jean-Marie SAUNIER

Il s'agit de disposer d'une connaissance approfondie des déplacements des ménages. L'enquête porte tant sur les transports quotidiens que sur les transports de longue distance quel que soit le mode de transport. Elle constitue notre seule base d'analyse approfondie de l'ensemble de la mobilité tout au long de l'année et elle est réalisée tous les dix ans.

Michel BARGE

Le secteur tourisme est très intéressé par cette enquête qui permet de dresser un panorama multidimensionnel de l'ensemble des déplacements tous les 10 ans. Nous pouvons ainsi mieux cerner les déplacements à des fins touristiques.

Christophe TERRIER

Cette enquête contient des innovations méthodologiques. Je souhaiterais savoir si elle est suffisamment avancée pour disposer d'informations sur ces innovations. J'aimerais connaître en particulier l'efficacité de l'usage du GPS.

Jean-Marie SAUNIER

Il est un peu tôt pour répondre dans la mesure où l'enquête vient de commencer.

Christophe TERRIER

L'enquête était justement entravée par des blocages méthodologiques. J'en conclus que ces blocages ont été levés puisque l'enquête a débuté.

Jean-Marie SAUNIER

Il y avait des problèmes d'information mais pas de blocage méthodologique. En outre, les derniers tests ont démontré que l'enquête était fiable.

En ce qui concerne les thématiques privilégiées, nous allons nous concentrer sur les aspects logistiques notamment dans le cadre du Pôle Interministériel de Prospective et d'Anticipation des Mutations Économiques (PIPAME). Nous travaillons notamment sur l'implantation des entrepôts et leur impact sur les flux de fret.

Le centre d'analyse stratégique (CAS) mène une réflexion sur les transports routiers de marchandises. Pour travailler sur ces 2 derniers thèmes nous avons été conduits à travailler sur des sources d'informations administratives. Nous privilégions ainsi les sources d'informations existantes. Nous avons ainsi valorisé les enquêtes administratives, notamment l'enquête SITADEL, qui enregistre les permis de construire, pour localiser les entrepôts. De même, nous pouvons réaliser des appariements avec les informations à notre disposition sur le transport routier de marchandises pour savoir si les flux de transport s'achèment vers des zones d'entreposage.

Nous souhaitons également réaliser des appariements entre les données de transport routier de marchandises et les données fiscales pour évaluer le transport à l'international. Les sources sont disponibles mais elles doivent être mieux valorisées. Nous essayons, par exemple, de valoriser les données individuelles du marché du travail via la base NOSTRA du Ministère du Travail.

Par ailleurs, l'appariement entre le fichier central des automobiles et les données sur le contrôle technique nous permet de parfaire notre connaissance du parc des véhicules. Les informations sont notamment importantes dans le domaine du transport routier de voyageurs puisque nous pouvons connaître le parc des cars et des bus avec leur kilométrage grâce aux données collectées par l'Union technique de l'automobile du motorcycle et du cycle (UTAC). Il ne reste plus qu'à estimer le nombre de voyageurs/kilomètres, ce qui permet d'envisager la rénovation et l'allègement du dispositif d'enquête TRV. L'appariement est également important en ce qui concerne les poids lourds, ce qui nous permettra de disposer d'une évaluation du kilométrage dès l'année prochaine. L'UTAC dépend de la DSCR et s'occupe des contrôles techniques ainsi que des normes d'émission.

Enfin, nous rencontrons de gros problèmes avec les données collectées par les Douanes. Depuis le 1^{er} janvier 2006, nous ne disposons plus des tonnages pour un tiers des produits. Nous négocions avec les services douaniers pour essayer de trouver une solution à ces problèmes.

Philippe CUNEO, secrétaire général du Cnis

Pourquoi les Douanes collectent-elles moins d'information ?

Jean-Marie SAUNIER

Les tonnages n'intéressent pas le ministère des Finances qui souhaite alléger les formalités administratives. Les Douanes procèdent ainsi à une estimation des données du commerce extérieur pour les tonnages, ce qui conduit à une dégradation des données douanières pour le commerce intra-communautaire. En outre, les Douanes pourraient ne plus nous communiquer à terme les informations sur les moyens de transport des produits.

Michel DENIAU

Il serait peut être plus intéressant de disposer d'une évaluation du nombre des containers plutôt que du tonnage. Nous pourrions collecter des informations sur le nombre de containers qui franchissent les frontières. Il est notamment difficile de déterminer l'unité de transport intermodal dans le domaine maritime ou fluvial. Ces difficultés donnent lieu à des doubles comptes. J'avais déjà suggéré l'année dernière que l'on dénombre les containers et que l'on procède à une harmonisation des statistiques en la matière.

Jean-Marie SAUNIER

Ces recommandations ont été notées dans le rapport du Cnis « Inventaire des besoins d'information dans les transports ». L'harmonisation des données statistiques est en effet une préoccupation légitime.

Marc-Alain BAHUCHET, Banque de France

Nous sommes également concernés par cette perte d'informations au niveau des données douanières. Les Douanes nous ont informés que les informations sur les transports et les conditions

de livraison allaient s'appauvrir. L'appauvrissement tiendrait en partie au manque de fiabilité des données mensuelles ; les données accessibles auparavant auraient été de mauvaise qualité. Nous leur avons dès lors suggéré de réaliser une étude annuelle sur la structure des modes de transport et de livraison.

Philippe CUNEO

Il est important d'exprimer les besoins et de discuter avec les représentants des Douanes afin d'avoir une idée des coûts induits par les relevés des tonnages. De même, il convient de discuter avec les représentants des entreprises pour connaître la charge que représentent ces mesures. Le Cnis pourrait ainsi délivrer un avis avec l'ensemble des parties prenantes.

Jean-Marc BEGUIN

A la demande de certains États membres, la Commission européenne étudie actuellement le projet de disparition du suivi d'un des deux flux, import ou export. Le principe suppose que les flux d'import et d'export comptabilisés par les États membres sont redondants puisqu'il s'agit de flux miroir dans le cadre des échanges intra-communautaires. En fait la symétrie postulée n'existe pas et l'arrêt de l'étude d'un de ces flux aurait des conséquences très importantes sur les données statistiques et la comptabilité nationale. Or il existe aujourd'hui 50 % de chance que cette demande aboutisse à l'horizon de 2 ou 3 ans.

Maurice BERNADET

Je vous remercie de votre intervention. Il s'agit en effet d'un problème important à prendre en considération. Je suis persuadé qu'une évolution dans ce sens ne pourrait que dégrader la qualité des statistiques. Il est dès lors important que nous exprimions au moins notre préoccupation.

Marc-Alain BAHUCHET

Ce sujet a également été abordé dans le cadre de la balance des paiements. Il existe une contre-proposition d'origine française sur le flux unique « et demi » qui a suscité un certain intérêt. Au Conseil ECOFIN du mois d'octobre il a été demandé que les conséquences statistiques du passage au flux unique soient évaluées avant toute prise de décision. Je suis donc un peu plus optimiste quant à l'issue de cette démarche. Qui plus est, la banque centrale européenne (BCE) a exprimé ses craintes sur le flux unique pour établir la balance des paiements. Elle estime que le flux unique nous conduirait à être très éloignés des normes américaines de livraison des données.

Jean-Marc BEGUIN

Ce dernier argument est assez faible puisque les Américains et les Canadiens ont instauré le flux unique.

Philippe CUNEO

En effet, les pays européens font pression pour que les charges pesant sur les entreprises diminuent, ce qui va dans le sens du projet de flux unique. En revanche, les statisticiens européens font valoir la dégradation attendue des statistiques du commerce extérieur. Je pense que nous ne pouvons qu'exprimer notre préoccupation en l'état.

Maurice BERNADET

Je vous propose d'arrêter ainsi notre position et de faire un point sur cette question l'année prochaine. Je redonne la parole à Jean-Marie SAUNIER.

Jean-Marie SAUNIER

J'ai abordé la problématique de la réponse au règlement européen sur la production de déchets dans le suivi des avis.

La réévaluation des comptes transport nous occupe pleinement tant pour les séries de dépenses publiques que pour les séries relatives aux activités des pavillons étrangers. La mise en place de nouvelles nomenclatures avec la NST 2000 s'opérera à partir de 2008 avec des incidences limitées.

Michel de SABOULIN, SESP

La nouvelle nomenclature européenne sera sans doute adoptée en 2008 même si elle n'est pas encore totalement figée dans la mesure où elle présente de petites incohérences avec la CPA. Cette nomenclature est beaucoup plus agrégée que la nomenclature NST. Il est donc probable que nous continuerons à utiliser la nomenclature NST pour tous les transports dans un premier temps. La nouvelle nomenclature européenne porte sur les produits transportés, dans une approche assez similaire à celle de la CPA. Il existe toutefois des postes spécifiques pour les emballages dans cette nouvelle nomenclature.

Jean-Marie SAUNIER

En ce qui concerne la nomenclature, nous avons préparé la mise en place de la NAF Rev.2 en 2008. Ce changement a nécessité l'utilisation de nomenclatures intermédiaires dans les EAE de cette année.

Je souhaiterais conclure sur la préparation d'un décret en Conseil d'État pour récupérer de l'information sur le réseau routier départemental.

Maurice BERNADET

Je vous remercie. Il me semble que les points les plus importants ont été débattus ; toutefois, nous pouvons encore prendre quelques questions ou remarques.

Henri MARIOTTE, SESP

Je souhaiterais apporter quelques compléments à la présentation effectuée. Je voudrais signaler l'existence d'une enquête messagerie dans le domaine des transports qui sera soumise tout à l'heure à la formation pour avis d'opportunité. Par ailleurs, parmi les sources mobilisées, je voudrais rappeler les DADS qui ont été très utiles pour la connaissance de l'emploi dans le secteur logistique. Les DADS constituent une source très précieuse pour l'ensemble des services statistiques.

Maurice BERNADET

Je souhaitais pour ma part préciser un point déjà évoqué. Les travaux du CAS sur le transport routier de marchandises ont fait apparaître le besoin d'informations statistiques dans ce secteur. Cela a permis de montrer que le SESP détient des réponses et peut apporter de nouveaux éléments d'information en recoupant des sources existantes. Or il y a désormais urgence à fournir ces informations car le groupe de travail doit remettre son rapport cette année. La contribution du SESP y est très appréciée.

Je vous propose d'aborder le point suivant relatif à la mise en conformité du dispositif statistique du tourisme avec les directives européennes. Je laisse ainsi la parole à Frédéric Tardieu.

III - Point d'information sur la directive européenne dans le domaine du tourisme

Frédéric TARDIEU, Direction du Tourisme

La directive 95/57/CE du 23 novembre 1995 comprend deux parties : la partie offre et la partie demande.

- **La partie offre**

Elle s'intéresse aux entreprises de tourisme et se subdivise elle-même en deux sous-parties : la capacité des hébergements collectifs d'une part et la fréquentation des hébergements collectifs d'autre part. La catégorie des hébergements collectifs regroupe les structures d'accueil s'adressant à un nombre important de personnes. Les meublés et les chambres d'hôtes notamment sont exclus du champ de cette catégorie. La catégorie d'hébergements collectifs a été retenue dans la mesure où ils ont une structure d'entreprise et peuvent dès lors être inscrits systématiquement dans les répertoires d'entreprises. En revanche, les meublés ou les chambres d'hôtes font, la plupart du temps, l'objet d'une déclaration fiscale individuelle et sont donc difficilement identifiables sur le champ de l'économie marchande.

Le rythme de fourniture de ces données est à la fois annuel et mensuel.

- **La partie demande**

Cette partie est la plus fondamentale puisque le tourisme se définit par l'activité des touristes. Elle se subdivise également en deux sous-parties. La première porte sur les pratiques et les mobilités touristiques. Elle s'intéresse ainsi aux destinations retenues, aux modes de transport. La deuxième porte sur la consommation touristique en analysant les dépenses des touristes.

Le rythme de fourniture de ces données est à la fois annuel et trimestriel, la partie annuelle synthétisant les résultats trimestriels.

- **Le système d'informations**

La partie offre représente environ un tiers des tableaux demandés par la directive et la partie demande les deux tiers. Ce dispositif ne comprend pas de données purement économiques telles qu'on les trouve dans des EAE ou dans les comptes des entreprises.

Le tourisme au sens de l'OMT est composé du tourisme aussi bien pour motif personnel que pour motif professionnel. La partie offre s'intéresse aux hébergements en France tant pour une clientèle nationale qu'étrangère. Cette dernière représente en effet 40 % de la clientèle des hôtels en France. La partie demande, quant à elle, couvre le tourisme interne des résidents en France et le tourisme émetteur des Français à l'étranger. Ce dispositif se veut, autant que faire se peut, cohérent avec les concepts UNWTO (organisation mondiale du tourisme). En effet, l'interrogation des hôteliers sur leur clientèle ne permet pas de répondre intégralement aux concepts définis par l'organisation mondiale du tourisme.

Le domaine du tourisme ne dispose pas, comme d'autres secteurs d'activité, de sources administratives qui permettent de répondre à cette directive. De même, ce secteur est assez atomisé et les informations des organisations professionnelles ne sont pas suffisamment exhaustives et normées pour être directement utilisables. Enfin, nous ne disposons plus des enquêtes sociales de l'Insee sur lesquelles appuyer des questions touristiques. Nous sommes ainsi obligés de produire nos propres enquêtes en assurant un équilibre entre les exigences européennes et les besoins nationaux spécifiques.

- **Les difficultés inhérentes à la réalisation d'études statistiques dans le domaine du tourisme**

La mesure de la mobilité des individus est déjà complexe en soi. Or la directive génère de nouvelles difficultés. Nous ne disposons pas d'une nomenclature fonctionnelle des hébergements en France. En effet, les pratiques des professionnels sont assez éloignées des nomenclatures SIRENE. Nous ne pouvons dès lors pas nous appuyer uniquement sur le répertoire SIRENE. En outre, les hébergements concernés par les statistiques correspondent à plusieurs codes d'activité qui n'entrent tous pas dans le cadre des activités touristiques. Les hébergements de courte durée par exemple n'entrent pas tous dans le champ du tourisme.

Toutefois, la nouvelle nomenclature va simplifier les codes des activités touristiques. Ce sera aussi l'occasion de redéfinir, avec les fédérations professionnelles, leurs pratiques vis à vis de la nouvelle NAF et ainsi de rassembler l'ensemble des activités touristiques dans un ensemble cohérent.

En ce qui concerne la partie demande, la France présente des caractéristiques singulières. Ainsi, très peu de ressortissants pratiquent le tourisme à l'étranger. La proportion de ressortissants nationaux se rendant à l'étranger pour des activités touristiques se situe entre 1 % à 4 % de la population par mois. Les modes de collecte à utiliser sont donc complexes en raison de la faiblesse de l'échantillon. En outre, beaucoup de pays dont la France soupçonnent une sous-estimation du tourisme professionnel dans les réponses aux enquêtes.

En 2006, les prescriptions de la directive étaient respectées à 50 %. Nous avons fait un travail méthodologique sur le champ de la demande touristique pour atteindre 80 % de respect des exigences de la directive sur cette partie. J'en profite pour préciser à Maurice Bernadet qu'il était impossible d'élaborer un compte satellite du tourisme, aux normes OMT, en l'absence de ce travail sur les dépenses touristiques.

Courant 2007 nous aurons construit un parc des hébergements collectifs afin de connaître l'ensemble de la capacité d'accueil de ce secteur, ce qui nous permettrait de répondre à 85 % à la directive. Nous prendrons le temps de rencontrer les professionnels pour les sensibiliser à cette nouvelle enquête. Lorsque nous pourrons lancer notre enquête sur les autres hébergements collectifs en 2009, nous atteindrons un taux de satisfaction de 100 % par rapport à la directive européenne. Nous pourrons alors nous préparer pour le prochain règlement qui sera effectif en 2010 ou en 2011. Toutefois, le travail accompli pour se conformer à la directive devrait grandement nous faciliter la tâche, dans la mesure où le prochain règlement s'annonce très proche de la directive actuelle.

Les enjeux de ce nouveau règlement seront centrés sur l'homogénéité des données statistiques de l'ensemble des États membres de l'Union européenne, objectif prioritaire suite au dernier élargissement. De même, il faut s'attendre à ce que les plus grands pays fassent l'objet d'une gouvernance plus vigilante, quant à la satisfaction des exigences d'Eurostat. Par ailleurs, la directive actuelle sera relativement allégée avec la suppression de quelques variables et tableaux. Toutefois, les problématiques seront élargies à l'emploi, au tourisme durable et la transversalité du tourisme sera mise en avant. Sur les thèmes connexes au tourisme, comme l'environnement, l'aménagement des territoires ruraux, Eurostat complètera la base de données « tourisme » à partir d'indicateurs existant par ailleurs dans d'autres domaines.

Maurice BERNADET

Je vous remercie Monsieur Tardieu pour cet exposé très intéressant. Il nous permet de faire le point sur le respect des exigences européennes dans le domaine du tourisme, souhait que j'avais émis lors d'une réunion de Bureau.

Je vous propose de passer au point suivant qui est le cœur de notre réunion. Je donne la parole à Arnaud Catala pour qu'il nous présente les indices des prix du transport maritime.

IV - Examen des projets d'enquêtes pour avis d'opportunité

- **Indice des prix du transport maritime**

Arnaud CATALA, SESP

Nous avons un grand chantier avec la réalisation des indices de prix afin de nous conformer à la réglementation européenne. La France n'est toutefois pas en retard dans l'application de la directive européenne sur les transports. Nous devons néanmoins mettre en place des enquêtes sur les indices de prix dans le transport de marchandises par modes de transport concernés. Il nous reste à mettre en place un indice de prix dans le domaine du transport maritime et dans le domaine de l'entreposage, la manutention et les services associés.

L'indice de prix dans le transport maritime aura pour objectif de suivre l'ensemble des prix pour un mode de transport difficile à appréhender en raison de son internationalisation. Il s'agit de couvrir le transport international de vrac liquide et solide et le transport containerisé. La concertation avec les professionnels du secteur nous a montré que des indicateurs mondiaux et régionaux existent déjà en ce qui concerne le transport de vrac. Nous estimons que l'évolution des indices de prix en France ne fera pas exception aux variations internationales.

Les principaux investissements méthodologiques porteront ainsi sur la réalisation d'un indice des prix pour le transport par containers. Nous devons en premier lieu nous conformer à la réglementation européenne. En outre, le SESP souhaiterait compléter son dispositif statistique de suivi de l'évolution des prix dans le domaine des transports. En effet, nous disposons déjà d'indices pour le transport fluvial et pour le transport routier de marchandises. L'harmonisation des instruments méthodologiques de mesure de l'évolution des prix nous permettrait de réaliser des comparaisons intermodales notamment pour les transports internationaux. En outre, le SESP dispose d'un indice de production des services de transport qui doit être complété par un indice de prix dans le transport maritime pour effectuer le partage entre les prix et les volumes. De même, les comptes nationaux sont demandeurs d'un tel indice. Enfin, Eurostat a besoin de disposer d'indices de prix standardisés au sein des États membres afin de pouvoir les agréger.

Nous avons ainsi pour objectif de suivre des variations de prix de prestations représentatives de l'activité des entreprises. Toutefois, cet objectif est ambitieux dans la mesure où les prestations ne sont pas faciles à identifier. Le champ de l'enquête couvre l'ensemble des entreprises de transport maritime au départ de la France. Ce secteur est très concentré, ce qui pose des difficultés en matière de publication des résultats au regard du secret statistique. Une obligation de confidentialité s'impose donc, même si les professionnels du secteur sont conscients de la nécessité de disposer d'un indice des prix.

La méthodologie s'organise en deux temps. Dans un premier temps, nous entrons en contact avec les entreprises pour mettre au point un questionnaire qui leur est spécifique afin de suivre les relevés de prix. Dans un deuxième temps, nous procéderons à un aller retour trimestriel du questionnaire avec l'entreprise. La première phase de travail va durer quelques heures au maximum et nous permettra de minimiser ensuite la charge trimestrielle de temps de réponse. En effet, le temps de réponse à nos enquêtes de prix est de quelques minutes, ce qui est peu contraignant pour les entreprises. En ce qui concerne la concertation nous avons déjà pris des contacts avec l'organisation professionnelle des armateurs de France ainsi qu'avec trois grosses entreprises du secteur et nos collègues de la Direction Générale de la Mer et des Transports.

Maurice BERNADET

Je vous remercie. Cette enquête s'inscrit dans le cadre d'enquêtes similaires déjà réalisées. Je ne pense donc pas qu'elle soulève de difficultés majeures.

Je vous propose d'accepter l'idée qu'il est opportun de conduire cette enquête.

Irène POLS, Direction Générale de la Mer et des Transports

Une distinction a été opérée entre le transport de vrac et le transport par containers dans les activités abordées. Mais il manque des informations notamment sur les trafics trans-Manche. Je souhaiterais savoir si ces éléments seront intégrés dans cette enquête.

Jean-Marie SAUNIER

Nous sommes encore au début de ce travail : nous procédons à l'identification des besoins. Nous pouvons faire évoluer l'enquête en fonction ceux-ci. Ainsi, les indices de prix dans le transport de fret aérien ou le transport routier correspondaient à de véritables attentes des professionnels qui utilisent ces indices pour conclure leurs contrats. En revanche, je ne suis pas certain que les attentes soient aussi fortes dans le transport maritime et dans la manutention.

La Formation « Transports, tourisme » émet un avis d'opportunité favorable pour l'Indice des prix du transport maritime de marchandises.

- **L'indice des prix de l'entreposage, de la manutention et des services logistiques associés**

Henri MARIOTTE, SESP

L'enquête est à de nombreux égards comparable à l'enquête précédente, notamment en ce qui concerne le respect des prescriptions d'Eurostat dans le domaine des transports. Je vais insister sur

ses aspects spécifiques. Nous avons travaillé avec deux fédérations professionnelles pour élaborer cet indice des prix. La FEDIMAG et la fédération Transport et logistique de France (TLF) ont en effet déjà mis en place des indices de coûts qui peuvent être utiles même si nous nous situons dans une problématique différente. Les professionnels nous ont fait comprendre qu'il était extrêmement difficile de définir des prestations représentatives dans ce secteur. Nous devons sans doute sortir des méthodologies habituelles du SESP et essayer de nous inspirer en partie des pratiques des professionnels pour mettre en place cet indice, sachant que l'on veut un indice de prix et pas de coût. Le champ de l'enquête couvrira l'ensemble des activités couvertes par les codes 631A, 631B, 631D et 631E de la NAF. Nous souhaiterions également étendre l'enquête aux entreprises du conditionnement puisque ce métier est très lié à l'entreposage. Il existe un panel de services associés à l'entreposage dans le domaine du conditionnement. Ces services supplémentaires rendent difficile la définition des prestations représentatives dans ce secteur.

Maurice BERNADET

Estimez-vous être suffisamment informés pour rendre un avis d'opportunité ? Nous allons donc examiner la prochaine enquête qui n'a encore jamais été présentée au Cnis.

La Formation « Transports, tourisme » émet un avis d'opportunité favorable pour l'indice des prix de l'entreposage, de la manutention et des services logistiques associés.

- **Enquête annuelle sur l'activité trimestrielle de la messagerie**

Arnaud CATALA

Le champ de l'enquête concerne le code 634A de la NAF et porte tant sur le volume que sur les prix et les chiffres d'affaires de la messagerie. Le volume de la messagerie est suivi en tonnages et en termes de nombre d'emplois. L'enquête a été élaborée en concertation avec la fédération TLF qui a apporté son soutien à son développement en favorisant la collaboration des grandes entreprises du secteur. Le secteur de la messagerie est extrêmement concentré ; dès lors, les demandes trimestrielles des variables de suivi sont directement adressées à la tête des groupes. La charge de travail pour les entreprises du secteur est donc limitée. Les résultats disponibles sont mis en ligne sur le site Internet du Ministère avant la fin du trimestre T+1.

Maurice BERNADET

Cette enquête a été réalisée à la demande de TLF ; par conséquent, la charge de travail peut être assumée par les entreprises.

Henri MARIOTTE

Je tiens à préciser que le secteur comprend une trentaine de groupes, parmi lesquels seuls deux ou trois ne nous répondent pas.

Christophe TERRIER

Toutes les fiches du SESP sont floues en ce qui concerne la composition des comités de concertation. Êtes-vous sûrs qu'aucune de ces enquêtes ne comprend d'enjeux sociaux qui nécessiteraient d'inclure des représentants syndicaux au sein des comités de concertation ?

Maurice BERNADET

Aucune de ces enquêtes ne comprend a priori d'enjeux sociaux. Je vous propose donc de donner un avis favorable.

La Formation « Transports, tourisme » émet un avis d'opportunité favorable pour l'enquête annuelle sur l'activité trimestrielle de la messagerie.

- **Enquête sur l'activité des entrepôts**

Henri MARIOTTE, SESP

Cette enquête vise en particulier à répondre aux besoins du PIPAME sur la connaissance de la logistique qui devrait être une évolution inéluctable du transport de fret. Or la logistique est un domaine que nous connaissons particulièrement mal. Nous avons procédé à un approfondissement méthodologique des sources DADS pour mieux cerner ce secteur. De même, nous avons collaboré avec des organisations professionnelles afin de mieux identifier les emplois spécifiques de la logistique dans les DADS.

Nous allons chercher à mesurer des données structurelles sur les entrepôts concernant leur taille et leur équipement, entrepôts frigorifiques ou non car ils ne fonctionnent pas du tout de la même façon. Nous essaierons d'identifier les produits stockés et les flux selon les informations fournies par les entreprises. Nous nous efforcerons d'apprécier les tonnages de flux par des données structurelles et par d'autres plus conjoncturelles.

Nous souhaiterions également dresser un panel des services associés à la logistique. L'entreposage est en effet complété par des services associés qui outre la manutention comprennent le conditionnement ou le « *co-manufacturing* » en marge du processus industriel. Nous aimerions ainsi mesurer la part des services associés dans l'activité des entrepôts au-delà la prestation de base de stockage des produits. Cette enquête a pour objectif d'évaluer l'activité de ce secteur qui est probablement un bon indicateur avancé de la santé de l'économie.

La mise en place posera des difficultés méthodologiques dans la mesure où nous ne disposons pas de base de sondage pour recenser les entrepôts. Les données à notre disposition sont indirectes et incomplètes. SITADEL sera peu mobilisable car les permis de construire sont souvent déposés par des promoteurs immobiliers, de sorte que nous ne pouvons pas en identifier les utilisateurs. En revanche nous pouvons nous appuyer sur les DADS en repérant les établissements qui déclarent un nombre important de salariés occupant un poste lié à une activité logistique : tous les établissements qui sont des entrepôts déclarent des effectifs importants dans la logistique. Ainsi de manière indirecte, les DADS nous permettront de mettre en place une première base de sondage qui sera ensuite complétée par des annuaires professionnels notamment. Le nombre de questions et la taille des échantillons dépendront des moyens disponibles. Nous souhaitons mettre en œuvre rapidement cette enquête puisque l'attente est assez forte.

Maurice BERNADET

Je confirme que l'attente est d'autant plus forte que nous ne disposons d'aucune donnée à ce sujet. Il me semble important de préciser le type d'équipements utilisés au sein des entrepôts lors de l'enquête. Je suis surpris de constater également que l'enquête ne prévoit pas de mesure de l'emploi dans les entrepôts. Vous avez toutefois répondu par anticipation à ma remarque en évoquant les DADS.

Henri MARIOTTE

Vous avez toutefois raison dans la mesure où les entrepôts ont recours à l'emploi intérimaire qui n'apparaît pas au sein des DADS. Les intérimaires sont en effet déclarés dans les DADS des entreprises d'intérim. Or la logistique entendue au sens large est le premier consommateur d'emplois intérimaires.

Maurice BERNADET

Il y a encore beaucoup de travail à faire pour monter cette enquête qui nécessitera une phase d'expérimentation. Mais ce projet est tout à fait fondamental.

Jean-Marc BEGUIN

Je pense qu'il serait souhaitable de demander explicitement aux syndicats des salariés s'ils souhaitent être représentés dans le comité de concertation de ces enquêtes. Je pense que ce projet pourrait intéresser les syndicats.

Michel DENIAU

L'enquête portera-t-elle également sur l'entreposage à l'air libre dans les zones portuaires ou fluviales ?

Henri MARIOTTE

Nous sommes actuellement dans une phase d'évaluation du périmètre de l'enquête en identifiant les besoins.

Maurice BERNADET

Je pense qu'il serait opportun de se concentrer dans un premier temps sur les entrepôts bâtis. Souhaitez-vous poser d'autres questions ?

Mme NAIZOT, Institut Français de l'Environnement

Est-il envisagé également d'évaluer la dangerosité des produits entreposés ?

Henri MARIOTTE

Nous souhaitons en effet connaître la nature des produits entreposés. Nous essaierons de savoir si les entrepôts contiennent des produits chimiques et s'ils sont classés ou non.

Mme NAIZOT

Nous pourrions alors utiliser cette enquête pour procéder au classement des entrepôts.

Maurice BERNADET

Les entreprises qui répondent à une enquête statistique peuvent se montrer réticentes si elles estiment que cela conduira à des formalités administratives supplémentaires.

Jean-Marc BEGUIN

Je comprends le souci de collecte d'informations statistiques sur la nature des produits entreposés. Il me semble toutefois évident qu'il ne peut y avoir de lien entre les résultats de l'enquête et des classements ultérieurs nécessitant des résultats individuels.

Maurice BERNADET

Mais les personnes enquêtées risquent de faire ce lien si par hasard la question est évoquée. Nous considérons qu'un avis positif est rendu. Je vous propose de passer à l'enquête sur le SDT.

La Formation « Transports, tourisme » émet un avis d'opportunité favorable pour l'enquête sur l'activité des entrepôts.

- **Suivi de la demande touristique (SDT)**

Michel BARGE

L'enquête a bénéficié d'un avis d'opportunité favorable de la formation en 2001, mais elle n'a pas obtenu un avis de conformité favorable de la part du comité du label. La difficulté tenait au fait que l'enquête repose sur un panel privé. Nous souhaiterions maintenant nous rapprocher des prescriptions du comité afin de lui soumettre à nouveau cette enquête avant la fin de l'année.

Je rappelle que le SDT est destiné à retracer le comportement touristique des résidents à un rythme infra-annuel. Il permet à la France de répondre pour partie à la directive européenne. Il permet

également au ministère en charge du tourisme d'évaluer sa politique à destination de la population, en estimant notamment l'évolution du taux de départ en vacances. Il est utilisé par la Banque de France pour évaluer les dépenses inscrites à la ligne voyage de la balance des paiements. Il est également utilisé par les ministères du Transport, de la Santé et de l'Écologie. Nous venons par exemple d'initier une étude sur les émissions de gaz à effet de serre par les déplacements à des fins touristiques. De même, le SDT fournit de nombreuses informations professionnelles sur les comportements et les destinations des touristes résidents. Les partenaires financiers de la Direction du Tourisme pour cette opération sont la Banque de France, le SESP et la SNCF.

Le SDT est la seule enquête statistique publique sur le tourisme réalisée sur un échantillon de résidents en France. L'Insee ne réalise plus les enquêtes vacances qui permettaient de suivre l'activité touristique des résidents. La base de sondage actuellement utilisée est le Métascope conçu par TNS SOFRES qui est actuellement notre prestataire. Toutefois, nous allons procéder à un nouvel appel d'offres. Il n'est donc pas possible de préjuger de la base de sondage qui sera utilisée. L'unité enquêtée est « les individus âgés de quinze ans et plus ». Actuellement, 20 000 individus sont interrogés tous les mois, à cela s'ajoutent un volet spécifique sur les allers-retours à la journée de 10 000 individus et un volet sur les dépenses pour lequel 10 000 individus sont interrogés. Le temps de réponse est d'environ 30 minutes, sachant que chaque individu peut être interrogé deux fois. Le renouvellement du panel est opéré par quart chaque année.

Nous allons procéder à une concertation à plusieurs niveaux avec les acteurs impliqués dans le cadre du renouvellement de cette enquête. D'une part, nous allons interroger les acteurs du tourisme : la Direction du Tourisme, Odit-France et Maison de la France notamment et notre partenaire principal qu'est la Banque de France. La concertation sera élargie aux utilisateurs extérieurs que sont le SESP, la SNCF et le ministère de l'Écologie. Nous associerons également les échelons régionaux. A cette occasion, plusieurs questions seront soumises à la concertation pour être réexaminées. Il s'agira notamment d'évaluer la pertinence du volet mensuel d'allers et retours à la journée. De même, la mise à jour de la directive européenne tend vers la définition d'un tronc commun resserré régulier, complété par des modules *ad hoc* de périodicité plus espacée. Le panel mensuel pourrait alors être réduit. Par ailleurs, la partie dépense sera réexaminée. La complexité de la définition du panel et de l'échantillonnage nous conduira à associer l'Unité Méthodes Statistiques de l'Insee au comité de concertation.

Les résultats de l'enquête sont diffusés tous les mois sur le site Internet du ministère du Tourisme. Un nouvel appel d'offres sera lancé, lorsque les principales caractéristiques seront arrêtées. Nous ne pouvons préjuger du choix du prestataire et du dispositif d'échantillonnage. Mais notre objectif est de consolider le statut de cette enquête au regard des prescriptions de la loi de 1951 afin d'obtenir sa labellisation.

Maurice BERNADET

Nous comprenons très bien votre problématique. Je ne vois pas quel prestataire pourrait remplacer TNS SOFRES si vous conservez la méthode du panel. L'hypothèse d'une solution se substituant au panel est-elle envisagée dans le cadre du renouvellement de l'appel d'offres ?

Michel BARGE

L'appel d'offres n'est pas encore lancé puisque le cahier des charges n'est pas défini. Tout est ouvert.

Philippe CUNEO

Il est indispensable de s'entendre avec le comité du label avant de lancer l'appel d'offres puisque ce sont les caractéristiques de la base de sondage retenue en 2001 qui vous ont empêché d'obtenir la labellisation.

Maurice BERNADET

Je crois que les attentes du SESP conditionnent en grande partie l'appel d'offres.

Philippe CUNEO

L'objectif est bien que l'enquête réponde aux besoins. Il est toutefois important de prendre en compte l'avis du label. Sinon l'enquête SDT restera une enquête administrative et ne se verra pas reconnue comme une enquête statistique.

Michel BARGE

J'estime important que cette formation émette un avis d'opportunité favorable. Il est essentiel pour moi que la formation réaffirme que cette enquête est opportune. Nous souhaitons vivement qu'elle puisse entrer dans le cadre de la loi de 1951. Toutefois, ce sont bien nos attentes qui prévaudront.

Frédéric TARDIEU,

Une des variables essentielles des statistiques du tourisme concerne le calcul de taux de départ annuels et infra annuels. Or le recours à un panel est le meilleur moyen de calculer ce taux. En outre, le SDT est complexe et il repose sur une très large base en raison du nombre important d'utilisateurs et de partenaires. Ainsi, il y a un équilibre à trouver entre la satisfaction des partenaires et les exigences de la statistique publique.

Michel BARGE

On attend également un avis des méthodologues de l'Insee afin de résoudre la question du panel. Il existe peut-être des méthodes sophistiquées permettant de s'affranchir d'un panel du type Métascope.

Maurice BERNADET

Il me semble important que l'avis d'opportunité ne se contente pas de valider la méthode existante, ce qui reviendrait à valider la base de données de la TNS SOFRES. En revanche, il n'est pas certain que le panel soit nécessairement indiscutable. Je souhaite délivrer un avis d'opportunité dans la mesure où les résultats de cette enquête sont indispensables, mais il serait bien que le comité du label puisse suivre cet avis.

Christophe TERRIER

J'ai pour consigne de faire en sorte qu'il n'existe plus d'enquête publique non labellisée. Je rappelle qu'une division de l'environnement juridique a été créée dans la direction et qu'elle sera attentive à réexaminer cette enquête. Les experts et les juristes réexamineront ce dossier si cette enquête est déclarée opportune aujourd'hui.

Michel DE SABOULIN

Je pense que l'enquête est tout à fait opportune. En revanche, vous avez indiqué que vous souhaitez remettre en question l'étude des allers et retours dans la journée. Or cet élément constitue une part déterminante des déplacements et justifie à ce titre notre forte implication dans l'enquête. Nous en parlerons au sein du comité de concertation.

Michel BARGE

Nous sommes d'accord. Cette question sera soumise au comité de concertation.

Michel DENIAU

Je souhaiterais soulever la question du champ. L'enquête SDT couvre le champ des individus âgés de 15 ans ou plus, alors que l'enquête nationale des transports et déplacements couvre le champ des individus âgés de plus de 6 ans. Il serait intéressant d'harmoniser les champs, d'autant plus que les enquêtes globales de transport d'Île-de-France (EGT) commencent à l'âge de 6 ans et les enquêtes "ménages" des agglomérations de province à 5 ans.

Frédéric TARDIEU

Le champ de l'enquête SDT est dicté par le fait que le déplacement autonome des moins de 15 ans est facultatif pour Eurostat. C'est un point qu'il faudra aborder lors de la concertation, toutefois la baisse du seuil conduirait à une augmentation des coûts.

Michel BARGE

On interroge les plus de 15 ans mais le questionnaire intègre les déplacements des plus jeunes quand ils accompagnent leurs parents. De fait, cette catégorie de population n'échappe pas à l'enquête.

Maurice BERNADET

Je vous propose d'émettre un avis d'opportunité pour cette enquête. Il est possible que l'appel d'offres évoluera concernant la base de sondage et le prestataire.

Mme NAIZOT

A l'Ifen nous souhaiterions disposer de l'évolution des nuitées dans les grands espaces de destination, mer et montagne, qui sont des espaces vulnérables. Je souhaiterais connaître les seuils de marché public afin d'ajouter éventuellement des questions. Nous souhaiterions élargir le nombre de questions.

Michel BARGE

L'enquête est déjà au-delà des seuils de marchés publics. Nous devons ainsi procéder à un appel d'offres européen. Nous souhaiterions toutefois avoir un projet réaliste qui reste gérable par nos équipes.

Mme NAIZOT

L'Observatoire du littoral s'intéresse vivement à l'évolution de la demande touristique. Par ailleurs la base de données EIDER va collecter des données pour toutes les régions. Nous sommes également intéressés par les comportements de loisirs des Français, leurs activités, etc.

Michel BARGE

Je pense qu'il conviendrait de vous associer au comité de concertation pour que vous exprimiez vos besoins.

Maurice BERNADET

Je vous propose de considérer que la formation rend un avis d'opportunité favorable sur cette enquête, en espérant que le comité du label pourra donner son accord à l'enquête SDT. Par ailleurs, je vous propose d'examiner les deux fiches présentées pour information.

La Formation « Transports, tourisme » émet un avis d'opportunité favorable pour l'enquête Suivi de la demande touristique.

- **Information sur les échanges intragroupe avec les filiales résidentes des groupes étrangers**

Jean-Marc BEGUIN

Il s'agit d'un simple point d'information sur une enquête intersectorielle sur les échanges intragroupe marchands de biens et services. L'avis d'opportunité proprement dit sera rendu dans le cadre de la formation « Industries ». L'objet de cette enquête est de préparer un futur règlement qui imposera de restituer les échanges intragroupes en distinguant les échanges entre la France et les pays de l'Union européenne et ceux qui interviennent entre la France et les autres pays (hors Union européenne).

Pour l'instant il s'agit de mesurer la faisabilité de cette étude, c.-à-d. de savoir s'il est possible de reconstituer les échanges intragroupes en interrogeant des filiales. Il s'agit d'une enquête-pilote pour tester la capacité des entreprises à procéder à cette estimation.

- **Information sur la stratégie d'internationalisation des entreprises dans le domaine des transports**

Henri MARIOTTE

Il s'agit d'une enquête menée conjointement par l'Insee pour les services informatiques et mécaniques alors que nous traiterons la partie transport. L'enquête française est une adaptation de l'enquête européenne. Nous essayons de savoir pourquoi les groupes s'implantent à l'étranger, avec quelles limites et quelles conséquences ? En ce qui concerne les transports, nous essaierons de savoir pourquoi les groupes ont recours à de la sous-traitance au lieu et place de filiale et quelles sont les activités concernées. Nous essaierons ainsi de mesurer les conséquences des délocalisations en termes de pertes d'emploi ou d'activités en France.

Maurice BERNADET

Je vous remercie. Cette enquête a soulevé dans un premier temps des réserves au sein de l'information « Statistiques d'entreprises » le 26 avril dernier mais elle a reçu un avis positif. Je crois qu'elle devrait être passionnante. Je vous propose d'aborder le point suivant.

V - Examen d'une demande d'accès à des données détenues par la direction centrale de la police de l'air et des frontières au titre de l'article 7 bis de la loi du 7 juin 1951 modifiée

Michel BARGE

J'ai eu l'occasion d'aborder les difficultés rencontrées dans les phases d'extrapolation de redressement de l'enquête EVE. Nous avons là l'opportunité de disposer d'informations sur une partie du champ couvert par cette enquête. En effet, la Direction centrale de la police de l'air et des frontières a constitué un fichier administratif renseigné par les fiches d'embarquement et de débarquement pour le transport aérien. Il est prévu que ce dispositif soit étendu aux trains et aux voies maritimes. Cette base de données contient des informations sur les pays d'origine et les nationalités des voyageurs d'une trentaine de pays extracommunautaires. Nous demandons un avis d'opportunité pour accéder à ce fichier afin d'explorer les modalités de son exploitation en termes de comptage et de pays d'origine dans le but de consolider l'enquête EVE. Nous ne souhaitons pas procéder à une diffusion ou une publication des résultats sur les données de cette base.

Maurice BERNADET

Je crois que c'est la première fois que nous sommes confrontés à une telle demande. Notre avis d'opportunité ne sera pas suivi par un passage au comité du label, ce qui lui donne un poids d'autant plus important.

Michel HOUÉE

Je crois que cette base collecte des informations sur les ressortissants de pays présentant un risque terroriste. Elle constitue un gisement d'informations qui pourraient être exploitées beaucoup plus largement au-delà de cette utilisation particulière. Il me semble opportun d'élargir le champ de son utilisation.

Michel BARGE

Nous l'utiliserons à des fins méthodologiques et nous n'aurons pas besoin d'avoir accès aux informations nominatives. Nous verrons s'il est possible d'utiliser cette base dans d'autres types d'approches en accord avec la Direction centrale de la police de l'air et des frontières.

Philippe CUNEO

Cette demande peut sembler formelle mais elle concerne une question sensible. Elle touche en effet à la protection de la vie privée. Les fichiers administratifs recueillent de plus en plus d'informations personnelles. Or la loi de 1951 a été modifiée en vue d'imposer aux détenteurs de fichiers administratifs la mise à disposition de leurs bases pour des opérations statistiques. Il est important que le Cnis rende un avis en s'assurant que les besoins statistiques sont fondés et que l'utilisation qui est faite de l'information collectée soit précisée. Il serait préoccupant que les services statistiques des ministères ou de l'Insee disposent de fichiers de données individuelles utilisables à discrétion.

Michel BARGE

Tel est bien le sens de ma présentation. Nous n'avons pas besoin d'avoir accès à des données confidentielles. Nous voulons travailler sur des données anonymes et non confidentielles pour un usage purement statistique.

Maurice BERNADET

Vous n'excluez toutefois pas d'autres utilisations ultérieures.

Michel BARGE

C'est exact. Nous procéderons à un état des lieux de l'aspect qualitatif et de couverture de champ en préalable.

Maurice BERNADET

Je vous propose de rendre un avis favorable en reconnaissant l'utilité de l'exploitation statistique de cette base notamment dans le secteur du tourisme. Je vous propose d'aborder le point suivant. Je laisse la parole à Frédéric Tardieu.

VI - Connaissance de l'emploi touristique et débat**Frédéric TARDIEU**

Traditionnellement, les statistiques du tourisme mesurent l'emploi dans les activités caractéristiques du tourisme. Les définitions de ces activités sont définies par l'OMT. Cela se révèle un peu normatif et peu satisfaisant car cela ne permet pas d'analyser finement une caractéristique essentielle du tourisme : la saisonnalité de l'emploi. Les outils usuels sont assez peu adaptés pour restituer l'ampleur de l'emploi lié au tourisme saisonnier. Ainsi, la communication des résultats trimestriels de l'emploi fin septembre ne nous permet pas d'appréhender l'évolution de l'emploi dans les mois de juillet et d'août. En outre, le domaine du tourisme est transversal car l'activité d'un tourisme ne se limite pas aux pures activités touristiques.

Le premier objectif de la méthode présentée ici est de fournir une estimation de l'emploi lié à la présence de la population supplémentaire que représentent les touristes. Cette méthode a l'avantage d'être homogène et applicable à l'ensemble des territoires. Elle est proposée et réalisée par le pôle « Analyse territoriale » de l'Insee. Elle a été mise en œuvre dans la moitié des directions régionales de l'Insee à la demande des acteurs locaux du tourisme. Le n°1099 d'*Insee Première* est consacré à cette nouvelle méthode.

Je rappelle que nous essayons d'évaluer l'emploi direct lié au tourisme. La méthode évalue à 849 000 le nombre d'emplois salariés liés au tourisme. Cette méthode donne également des équivalents temps plein soit 4,3 % de l'emploi salarié total. La méthode nous permet également de mesurer l'importance de l'emploi touristique en fonction des espaces concernés. L'emploi touristique est surtout localisé dans l'espace urbain.

Nous avons également examiné quelques activités spécifiques qui génèrent de nombreux emplois touristiques. Il s'agit des casinos sur le littoral de la Manche, des thermes thalasso dans les Pyrénées et des remontées mécaniques en montagne.

L'outil fondateur de la méthode est la source DADS (déclarations annuelles de données sociales). Ces déclarations sont des documents administratifs que doivent fournir toutes les entreprises employant des salariés. Elles permettent de connaître pour tout salarié : les dates et les durées des contrats, les caractéristiques de l'établissement, etc.

La méthode comporte trois étapes. Il s'agit d'élaborer une typologie des communes selon leur orientation touristique, de classer les activités par intensité touristique, puis pour chaque croisement commune/activité d'appliquer une méthode d'estimation de l'emploi associé. Pour chacun des 2 premiers critères (localisation/activité) des règles de décision permettent de déterminer quelle part de l'emploi d'un établissement sera considérée comme liée au tourisme. La table de décision obtenue permet de classer les communes en fonction de leurs équipements touristiques et de déterminer la quantité d'emplois liés aux activités touristiques.

Les DADS permettent en outre d'identifier des « bosses » pour des activités spécifiques, correspondant à l'emploi saisonnier. Ce surcroît d'emploi dans les activités étudiées est ensuite décomposé en trois parties. Nous identifions ainsi les emplois saisonniers dont le niveau dépasse l'emploi stable identifié. Puis nous décomposons les emplois permanents en deux parties selon qu'ils sont ou non liés aux activités touristiques. La typologie des communes est calculée en fonction du taux d'équipement touristique. Cette typologie géographique est ensuite consolidée. Le zonage fait ainsi apparaître le surcroît d'activité lié au tourisme sur le littoral et dans les montagnes ainsi que dans certaines zones rurales.

La typologie des activités est établie en retenant celles pour lesquelles les salariés sont susceptibles d'être en contact avec les touristes. Les activités d'hébergement touristiques sont considérées comme des activités de référence de la fréquentation touristique. On régresse la courbe journalière d'emplois des activités retenues sur celle des activités de référence. On obtient ainsi ce que l'on appelle un indice de touristicité des activités. Cette typologie peut être affinée en raison de l'intensité de la fréquentation touristique. Nous rencontrons toutefois des problèmes de nomenclature. Ainsi, la nomenclature 633Z comprend les agences de voyage et les offices du tourisme. Or les agences de voyage ne concernent pas les touristes locaux, alors que les offices de tourisme ont une activité plus intense en période touristique. Nous essayons également de tenir compte de la taille des établissements pour pondérer l'influence du surcroît d'emploi lié au tourisme. En effet les sièges des établissements bancaires ne sont pas affectés par le tourisme alors que les petites agences situées sur le littoral sont concernées.

Nous obtenons ainsi cinq classes d'activités en fonction de leur touristicité. Les activités complètement touristiques ont un coefficient de corrélation proche de 1 par rapport à la fréquentation des hébergements touristiques. Nous considérons que le surcroît d'emploi observé pour les activités complètement touristiques est intégralement imputable au tourisme quelle que soit leur localisation. Les autres activités sont appréhendées au regard de leur localisation géographique. Ainsi les emplois saisonniers observés dans les zones fortement équipées sont considérés comme liés aux activités touristiques. Par ailleurs, nous essayons également d'intégrer la part de l'emploi non saisonnier qui est concernée par le tourisme. En effet, le tourisme n'est pas nécessairement soumis à la saisonnalité. Paris est l'exemple emblématique de cette situation dans la mesure où il n'y a pas de saisonnalité des touristes. Cette partie fixe est calculée sur la base d'un ratio emploi population dans des communes non touristiques. Il devient alors possible de définir la partie de l'emploi stable liée au tourisme. Les résultats sont très fins et permettent des croisements sur l'ensemble des territoires, des activités et des périodes. Ils portent sur les effectifs et les emplois en équivalent temps plein et sur l'emploi total de la zone.

Cette méthode présente toutefois des limites, même si la source DADS est très riche. D'une part, elle ne porte que sur l'emploi salarié. D'autre part, elle est dépendante des hypothèses méthodologiques retenues. Enfin elle est plus adaptée à des territoires homogènes, au sens touristique du terme. Certains développements pourraient être envisagés. Il conviendrait d'identifier les profils des personnes qui occupent ces emplois. Il faudrait également quantifier l'emploi saisonnier, au sens administratif du terme. Des applications, pour l'élaboration des comptes du tourisme peuvent s'avérer intéressantes, puisqu'il est possible d'estimer un taux de touristicité des activités, et cela à de nombreux échelons infra-nationaux.

Cette présentation a été effectuée en Espagne, au dernier forum international des statistiques du tourisme et a retenu l'attention de nombreux pays.

Maurice BERNADET

Je tiens à vous adresser mes félicitations pour la qualité de ce travail.

Je souhaiterais formuler quelques remarques. Où en êtes-vous dans l'évaluation de l'emploi non salarié ? Par ailleurs, l'ensemble de la méthodologie repose sur l'idée que l'on évalue ce qui est touristique par rapport à la saisonnalité. Or la méthode n'est pas très adaptée pour les régions qui ne présentent pas de saisonnalité telle que la région parisienne. Enfin, les DADS ne permettent pas de mesurer les emplois publics au sein des collectivités locales qui gèrent des équipements touristiques.

Jean-Marc BEGUIN

Je m'associe à ces compliments. Je note toutefois que vous avez imputé toute augmentation de l'emploi au tourisme, ce qui est pour le moins étonnant. Je pense que cela mérite débat car il y a bien une augmentation tendancielle de l'emploi qui n'est pas imputable au tourisme.

Philippe CUNEO

Je crois qu'il est important de prévoir des tests a posteriori avec des communes que l'on connaît bien pour établir des comparaisons avec les résultats donnés par la méthode. En effet, les méthodes d'imputation peuvent présenter des difficultés.

Frédéric TARDIEU

En ce qui concerne l'emploi non salarié, les premières expériences basées sur la démographie des entreprises individuelles dans SIRENE n'ont pas été concluantes. L'Insee n'a pas, à ma connaissance, entrepris d'investissement pour produire une connaissance de l'emploi non salarié lié au tourisme.

Concernant la saisonnalité, l'une des nouveautés de la méthode réside dans l'emploi stable potentiellement lié au tourisme. Nous avons construit dans les zones non touristiques un ratio emploi/population pour les communes non touristiques. On peut considérer le différentiel présent dans certains espaces correspond à de l'emploi touristique.

L'emploi dans les collectivités territoriales est présent dans les DADS mais les DADS ne précisent pas de ventilation de cet emploi par métier. Ces emplois seront comptabilisés si nous constatons qu'il y a une corrélation entre l'évolution de l'emploi dans les collectivités territoriales et celui des hébergements collectifs.

A ma connaissance, le point soulevé par Jean-Marc Béguin n'est pas pris en compte dans la méthode. L'évolution de l'emploi en tendance n'est pas isolé et donc ne fait pas l'objet d'un traitement spécifique.

VII - Point d'information sur le groupe de travail « Inventaire des besoins d'information sur les transports » et débat

Maurice BERNADET

Le rapport a été présenté au bureau du Cnis en novembre 2006 et à l'Assemblée plénière en décembre. Sa rédaction a pris plus de temps que prévu et je tiens à remercier les personnes qui ont assisté les rapporteurs. Ce rapport est organisé en quatre chapitres. Le premier rappelle le mandat du groupe et ses objectifs. Le deuxième est une réflexion sur les besoins des différentes catégories d'acteurs et plus précisément sur ceux de l'État. En effet, il nous a semblé que les entreprises pouvaient craindre que l'État utilise des données collectées à un autre titre que celui annoncé et donc pouvaient renoncer à transmettre ces données. Nous avons ainsi mené une réflexion sur ces problèmes qui débordaient de notre mission initiale. Le troisième chapitre est une présentation du système d'information en distinguant le système public encadré par des règles strictes, notamment la loi de 51, et les autres sources. Le cœur du rapport réside toutefois dans le quatrième chapitre qui dresse un inventaire des besoins et la manière dont le système y répond en identifiant les éventuelles lacunes accompagnées de quelques recommandations pour y pallier.

Je souhaiterais formuler plusieurs remarques générales sur ce rapport. D'une part, nous avons interrogé de nombreux utilisateurs de statistiques qui estiment que le système d'informations existant répond de moins en moins bien à leur demande. Les besoins vont croissant, ce qui conduit à une détérioration relative du système. Une détérioration absolue est même observée dans certains cas, notamment dans la collecte de données sur le transport routier international par les Douanes. D'autre part, nous avons exprimé notre inquiétude quant aux conséquences de la décentralisation et de la privatisation des infrastructures de transport. Dans un cadre concurrentiel les opérateurs de transport refusent de plus en plus de fournir les informations demandées en évoquant la confidentialité des données. En revanche, tous les acteurs interrogés considèrent que l'ensemble des informations collectées est nécessaire. Personne n'a accredité l'idée que des économies pouvaient être réalisées et qu'il existerait des priorités négatives.

Les recommandations formulées portent sur l'adoption de dispositions juridiques et pratiques pour répondre aux difficultés que posent la décentralisation et la privatisation des infrastructures de transport. Nous avons également recommandé l'adoption de dispositions juridiques et pratiques pour obtenir des opérateurs de transport les informations nécessaires à la connaissance des flux et des prix. Nous pensons que seule une obligation légale permettrait d'obtenir des informations minimales de la part de la SNCF. Nous avons également formulé des recommandations sur la connaissance des flux internationaux ainsi que sur celle des flux intermodaux et des déterminants de choix de mode tant pour le transport des voyageurs que pour celui des marchandises.

Le bureau du Cnis a trouvé ce rapport intéressant et a rappelé qu'il appartenait au ministère des Transports de dégager des moyens permettant de mettre en œuvre ses recommandations. Je cède donc la parole à Jean-Marie Saunier qui a présenté le rapport devant le comité directeur des Transports.

Jean-Marie SAUNIER

La réunion du comité directeur Transports a eu lieu le 6 avril 2007. Le rapport a été présenté à cette occasion. Les propositions qui y sont faites dépassent largement le cadre du Cnis et relèvent des différentes directions du ministère. La première concerne la Direction des transports maritimes routiers et fluviaux (DTMRF) afin que l'activité portuaire et maritime soit mieux cernée : un groupe de travail incluant les Douanes devrait être créé. La deuxième s'adresse à la Direction des transports ferroviaires collectifs (DTFC) et concerne l'élaboration d'un projet de loi en vue d'améliorer la collecte de l'information ferroviaire. La troisième relative à la rédaction d'un décret en Conseil d'État pour améliorer la collecte des données routières a été présentée à la DSCR. Il s'agirait de conférer au SETRA le rôle d'agence pour la collecte des informations sur l'ensemble du réseau routier français. Concernant les données aériennes, nous avons proposé à la Direction générale de l'aviation civile (DGAC) de récupérer un billet d'avion sur dix pour suivre les évolutions de prix, les origines/destinations, etc. Il a été proposé à la DGMT de se rapprocher du CERTU pour améliorer le système d'information sur les données urbaines, en particulier concernant les marchandises en ville. Enfin, il a été demandé au SESP de relancer un système de coordination statistique centré sur les innovations en matière d'observation du transport. Cela permettrait de suivre l'évolution des différentes demandes et d'établir des priorités.

Maurice BERNADET

Les développements de ces recommandations sont donc à suivre. Nous savons que la masse de remarques formulées suppose de dégager des moyens importants. Le président du comité des directeurs transports a trouvé que le rapport était utile pour faire évoluer la situation.

Michel BARGE

Deux points au moins intéressent particulièrement le tourisme dont la collecte des billets dans le transport aérien pour déterminer les flux touristiques. L'autre étant la connaissance du réseau routier déjà abordé.

Maurice BERNADET

Je vous propose d'aborder le dernier point de l'ordre du jour.

VIII - Projet d'avis de la formation

Les participants discutent du projet d'avis qui sera soumis à l'assemblée plénière du Cnis.

Le président remercie les participants et lève la séance.

Adoption du compte rendu

Le présent compte rendu tient compte des observations parvenues au Secrétariat Général du Cnis avant le 23 juillet 2007.

PROJET D'AVIS

proposé par la formation **Transports, tourisme du Cnis** le 11 mai 2007
(sous réserve d'approbation par l'Assemblée plénière)

Transports

Avis n° 1

Le Conseil note que les solutions préconisées par **le rapport « Inventaire des besoins d'information sur les transports »** sont en cours d'analyse au ministère chargé des transports. Il demande que le SESP organise un suivi des mesures proposées pour améliorer le système d'information qui sera présenté lors de la prochaine formation Transports, Tourisme.

Avis n° 2

Le Conseil souhaite que la connaissance **du transport routier de marchandises en ville** soit une priorité de court terme du système statistique. Il encourage la mise en place de nouvelles enquêtes détaillées sur le transport de marchandises en ville, les dernières enquêtes ayant plus de dix ans.

Avis n° 3

Le Conseil prend acte des mesures prises par le ministère en charge des transports pour organiser, au nom de la continuité des missions statistiques de l'État, **une remontée d'information sur les trafics des réseaux routiers départementaux**. Il note que le nouveau système d'information sera défini par un décret en Conseil d'État. Il suivra avec attention la mise en place du nouveau dispositif qui devra couvrir les besoins d'information de tous les acteurs concernés sur le trafic routier dans son ensemble.

Avis n°4

Le Conseil affirme le besoin de disposer de données douanières pour analyser les flux de transports. Il exprime sa préoccupation quant aux allègements prévus dans le cadre du projet Intrastat se traduisant par **le suivi d'un flux unique** ; il demande à être régulièrement informé des évolutions de ce dossier.

Tourisme

Avis n° 1

Le Conseil note avec satisfaction le renouvellement de **l'enquête sur les visiteurs venant de l'étranger (EVE)**, à l'échéance du premier contrat triennal. Il encourage la Direction du tourisme et la Banque de France à poursuivre les avancées méthodologiques permettant de consolider et rendre encore plus robustes les résultats de cette opération. A cet égard, il souhaite vivement que la mesure du trafic routier aux passages frontaliers soit maintenue en fréquence et en qualité, dans le contexte nouveau résultant des transferts aux départements d'une partie importante du réseau.

Avis n° 2

Le Conseil souligne l'importance d'une opération comme **l'enquête « Suivi de la demande touristique » (SDT)**, utilisée notamment pour répondre à nos obligations européennes. Il souhaite qu'à l'occasion de la redéfinition de l'opération, au moment d'un nouveau marché triennal, des avancées soient réalisées pour que cette opération obtienne le statut d'une enquête du système statistique public.

Avis n° 3

Le Conseil demande à l'Insee et à la Direction du tourisme de mettre en place une description précise du **parc des hébergements collectifs autres que les hôtels et campings** et de préparer l'élargissement de l'enquête de fréquentation sur une partie significative de ce champ, afin de satisfaire aux exigences européennes sur l'exercice 2009.

Avis n° 4

Le Conseil a pris connaissance du dispositif mis en place pour coordonner et assurer la cohérence méthodologique du **dispositif statistique régional sur le tourisme**, pour se substituer aux contrats de plan « État – Régions ». Il souhaite qu'un suivi soit réalisé et qu'il lui soit rendu compte chaque année des évolutions constatées dans ce domaine.

Avis n° 5

Le Conseil se félicite des travaux méthodologiques réalisés par l'Insee et la Direction du tourisme pour mieux cerner **l'emploi direct généré par les touristes**. Il les encourage à poursuivre notamment vers une analyse plus détaillée par types d'emplois et de qualifications. Il souhaite également que soient mieux précisées les distinctions entre évolution et saisonnalité de l'emploi total d'une part, et de l'emploi touristique d'autre part.

DOCUMENTS PREPARATOIRES

- Avis sur le programme statistique 2007 de la formation Transports, tourisme
- Fiches de présentation des enquêtes pour avis d'opportunité

Les avant-projets de programmes statistiques 2008 de la formation Transports, tourisme sont disponibles sur le site : www.cnis.fr

AVIS D'OPPORTUNITE

- Enquête « Suivi de la demande touristique » 35
- Enquête sur l'activité des entrepôts 37
- Indice des prix de l'entreposage, de la manutention et des services logistiques associés 38
- Indice des prix du transport maritime de marchandises 39
- Enquête sur l'activité trimestrielle de la messagerie 41

Paris, le 18 juin 2007 - N°130/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête Suivi de la Demande Touristique (SDT)

Programme : 2008-2012

Émetteur : Direction du Tourisme

Département de la Stratégie, de la prospective, de l'évaluation et des statistiques

Au cours de sa réunion du 11 mai 2007, la formation Transports, tourisme a examiné le projet d'enquête en référence.

Le SDT a pour objectif de retracer, à un rythme infra-annuel, le comportement touristique de la population résidant en France.

Cette enquête permet à la France de répondre à la directive européenne sur les statistiques du Tourisme, pour la partie « demande ». C'est ce dispositif qui permet au ministère délégué au tourisme d'évaluer sa politique à destination de la population française. Il est également utilisé par d'autres ministères : transports, environnement, santé.

Le SDT fournit de nombreuses informations aux professionnels du tourisme sur les comportements et les destinations des touristes.

Il fournit des informations par type d'espace. Au niveau local, cette enquête est utilisée par les Régions et certains Départements en complément de leurs systèmes d'information locaux ce qui permet une continuité méthodologique pour les statistiques du tourisme.

Le SESP, la Banque de France et la SNCF sont partenaire financier du SDT.

Parmi les principaux thèmes abordés, le SDT permet d'estimer le volume des séjours et leurs caractéristiques en terme de destination, type d'espace, motifs de déplacement, activités, mode de transport, mode de réservation et type d'hébergement. Il fournit des informations sur les dépenses, par postes, engendrées par l'activité touristique.

Cette enquête permet de calculer le taux de départ des Français et résidents en France selon plusieurs critères (vacances, courts séjours, par tranche d'âge ...).

Le SDT est la seule enquête de la statistique publique sur le tourisme qui soit réalisée auprès de la population résidant en France. Elle permet des exploitations conformes aux normes internationales. Elle complète l'enquête EVE sur les touristes étrangers. Contrairement aux enquêtes auprès des hébergements, elle apporte de l'information sur les individus et permet de reconstituer les déplacements touristiques dans leur globalité (itinéraires, multi-séjours ...).

A l'heure actuelle la base de sondage utilisée est le « métascope » qui est un vivier de prospects détenu par la société TNS-SOFRES.

L'unité enquêtée est l'individu de 15 ans et plus. Le champ de l'enquête actuelle est la population résidant en France métropolitaine.

Le SDT est une enquête mensuelle effectuée en continu.

Le temps de réponse est inférieur à 30 minutes, quel que soit le module du SDT. Une même personne est enquêtée au moins une fois dans le mois, au plus deux fois. A l'heure actuelle, le rythme théorique de renouvellement du panel est de 25 % de panélistes tous les ans.

Une concertation sera menée à plusieurs niveaux avec les acteurs impliqués dans le cadre du renouvellement de l'appel d'offre de cette enquête. Les partenaires financiers se rencontrent périodiquement pour procéder à des aménagements ou des améliorations méthodologiques du dispositif SDT. Par ailleurs, les utilisateurs de la direction du tourisme et/ou les utilisateurs régionaux et locaux sont régulièrement associés aux réflexions concernant l'utilisation du SDT et l'aménagement du questionnaire.

Les résultats sont diffusés régulièrement sur le site du ministère du tourisme. Il existe deux types de diffusion : la première porte sur une exploitation simplifiée et mensuelle de résultats provisoires, la seconde intervient trois fois dans l'année à la livraison des fichiers « été », « hiver » et « annuel » définitifs.

Les résultats sont intégrés au calcul des dépenses de la ligne « voyages » de la Balance des Paiements.

Les statistiques du SDT sont aussi présentes sur la base de données tourisme d'Eurostat, selon les spécifications de la directive européenne de 1995.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** pour cette enquête.

Paris, le 18 juin 2007 - N°131/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête sur l'activité des entrepôts

Programme : 2008-2012

Emetteur : Ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer, Service économie, statistiques et prospective (SESP)

Au cours de sa réunion du 11 mai 2007, la formation Transports, tourisme a examiné le projet d'enquête en référence.

L'enquête a pour objectif de décrire l'offre d'entrepôts sur le territoire métropolitain. Il s'agit d'identifier les caractéristiques des entrepôts mais aussi d'obtenir des éléments sur leur activité (type de produits stockés, tonnages entrants et sortants, le temps de stockage, le taux de remplissage). Les entrepôts seront également définis en fonction de l'accès des différents modes de transports (plates-formes multimodales).

La demande part d'un constat, l'entreposage est très mal connu en France. Il n'existe pas de répertoire des entrepôts, la seule information disponible est d'utiliser les permis de construire pour les entrepôts pour évaluer la surface disponible mais cette source souffre de plusieurs défauts. Seule l'offre des grands opérateurs pour compte d'autrui fait l'objet d'un suivi de la part des professionnels. L'évaluation de l'offre d'entreposage et de sa connaissance en matière d'activité pourrait ouvrir dans un second temps à une utilisation conjoncturelle de données concernant cette activité, dans la mesure où elle est un bon indicateur de la santé du transport et de l'économie.

Les thèmes abordés seront les caractéristiques de l'entrepôt : frigorifique ou non, surface, volume. On recueillera également des données sur les produits stockés (avec un niveau de détail compatible avec l'information disponible dans le système d'information des entrepôts), le taux moyen de remplissage. Pour chaque groupe de produits, les données suivantes pourront être recueillies : tonnage entrant, tonnage sortant, temps moyen de stockage, activité de « cross-docking » sans stockage... On mesurera également les activités associées (conditionnement, « co-packing », préparation de commande, « co-manufacturing »). Le marché de l'entrepôt sera évalué (compétence locale, nationale ou internationale). Enfin, on abordera le thème de la multi-modalité des entrepôts (accès ferroviaires, fluvial ou maritimes) et l'effectif intérimaire employé.

Le champ de l'enquête est l'ensemble des entrepôts. Il n'y a pas de répertoire des entrepôts, donc pas de base de sondage immédiate. On doit donc utiliser des sources indirectes : on privilégiera la source Déclarations Annuelles de Données Sociales (DADS) pour repérer les entrepôts à partir des établissements ayant un nombre significatif d'emplois logistiques (repérés par la profession (PCS). Pour constituer la base de sondage, une première enquête légère (téléphonique) permettra de vérifier que les établissements repérés sont des entrepôts. D'autres sources pourront être également mobilisées, notamment la base des permis de construire (SITADEL), et les bases professionnelles. Un échantillon sera alors sélectionné pour relever les données annuelles.

L'enquête sera réalisée par le SESP. Elle assurera un relevé annuel de données de cadrage. Le temps de réponse au questionnaire annuel sera limité à moins de 30 minutes.

Pour mettre en place cette enquête, le SESP travaille en concertation avec les principaux acteurs du secteur : FEDIMAG (Fédération nationale des prestataires logistiques et des magasins généraux agréés par l'État), TLF (Fédération des entreprises de Transport et Logistique de France), les organisations des chargeurs, quelques grands groupes et les administrations concernées (DGMT).

Les résultats de l'enquête feront l'objet d'une publication annuelle disponible sur le site du ministère.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** pour cette enquête.

Paris, le 18 juin 2007 - N°132/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête pour l'indice des prix de l'entreposage, de la manutention et des services logistiques associés

Programme : 2008-2012

Emetteur : Ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer, Service économie, statistiques et prospective (SESP)

Au cours de sa réunion du 11 mai 2007, la formation Transports, tourisme a examiné le projet d'enquête en référence.

L'enquête a pour objet de relever trimestriellement les prix des services des auxiliaires de transports spécialisés en entreposage et en manutention pour évaluer les variations des prix de ces services sous la forme d'un indice trimestriel base 100 au premier janvier 2006.

La réglementation européenne 1165/98 modifiée par le règlement 1158/2005 sur les statistiques de court terme exige de la part des États membres la transmission à partir de 2007 d'indices de prix dans les services base 100 au premier trimestre 2006. Les transports sont concernés par l'annexe D de ces deux textes.

Par ailleurs, l'indice des prix dans l'entreposage et la manutention rejoindra le dispositif statistique du SESP qui comprend pour l'instant des indices dans le transport routier de fret et le transport fluvial de fret et prochainement dans le transport aérien et le transport maritime de fret. Les méthodologies employées pour ces enquêtes sont très proches, et conformes aux recommandations conjointes d'Eurostat et de l'OCDE.

Les principaux thèmes abordés sont les prix de prestations représentatives de l'activité de chaque unité enquêtée, en termes de chiffre d'affaires et de famille de prestation. Les familles de prestations seront définies en collaboration avec les acteurs principaux du secteur : fédérations professionnelles (voir le point 10) et entreprises du secteur. Elles tiendront compte des services d'entreposage, de manutention et de tous les services logistiques associés à ces services.

Le champ de l'enquête est l'entreposage et la manutention.

L'enquête comporte deux phases :

- Visite de l'entreprise par un enquêteur afin d'identifier les prestations représentatives de son activité dont on suivra les prix.
- Enquête effectuée trimestriellement par le SESP sous la forme d'un relevé trimestriel des prix de ces prestations.

Pour mettre en place cette enquête, le SESP travaille en concertation avec les principaux acteurs du secteur : FEDIMAG (Fédération nationale des prestataires logistiques et des magasins généraux agréés par l'État), TLF (Fédération des entreprises de Transport et Logistique de France) et les administrations concernées (DGMT).

Les définitions des prestations représentatives seront au maximum adaptées au système d'information des entreprises pour alléger la charge de réponse. Le retour de ces prix par voie électronique doit permettre au final d'aboutir à un temps maximum de 30 minutes par trimestre pour renseigner le questionnaire-prix quel que soit le nombre de prestations de l'entreprise.

Les résultats de l'enquête feront l'objet d'une publication trimestrielle sous forme d'un « SESP info rapide » qui sera disponible sur le site du ministère.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** pour cette enquête.

Paris, le 18 juin 2007 - N°133/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête pour l'indice des prix du transport maritime de marchandises

Programme : 2008-2012

Emetteur : Ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer, Service économie, statistiques et prospective (SESP)

Au cours de sa réunion du 11 mai 2007, la formation Transports, tourisme a examiné le projet d'enquête en référence.

Le secteur du transport maritime de marchandises se décompose en deux grandes activités.

- Le transport en vrac de marchandises solides ou liquides (pétroles).
- Le transport de produit en container.

Pour la première activité, dont les prix sont très volatiles, il existe déjà des indicateurs internationaux des prix, par grandes régions du monde : ce sont les prix du marché. Ils seront donc repris comme tels par le SESP.

Pour la seconde activité, l'enquête vise à relever les prix pour évaluer les variations de prix dans les services de transport maritime de marchandises en container au départ de France sous la forme d'un indice trimestriel base 100 au premier janvier 2006.

La connaissance des évolutions de prix du transport maritime de marchandises permettra une meilleure connaissance de ce marché en pleine expansion. En particulier elle permettra de faire un partage de l'évolution du secteur entre activité et prix, notamment pour l'établissement de l'IPST (Indice de la Production de Services de Transport) du SESP et pour les besoins des comptes nationaux de l'Insee.

Les principaux thèmes abordés seront les prix de prestations représentatives de l'activité de chaque unité enquêtée, en termes de chiffre d'affaires et de famille de prestation. Les familles de prestations seront définies en fonction de l'origine en France et de la destination, du type de produit transporté, et du type de contrat liant les parties concernées.

Le champ de l'enquête est le transport maritime de marchandises, repéré par le code 611A de la nomenclature d'activité française. Pour tenir compte de la forte concentration du secteur sous forme de grands groupes plutôt que de sociétés, le SESP pourra être amené à interroger ces groupes sur les prix des prestations du groupe en lieu et place des sociétés. Ainsi deux ou trois acteurs dominants représentent probablement plus de 80% du secteur.

Au-delà des deux ou trois acteurs dominants du secteur, pour les entreprises de taille plus modeste, la base de sondage sera le répertoire SIRENE géré par l'Insee.

L'enquête comporte deux phases :

- Visite de l'entreprise par un enquêteur afin d'identifier les prestations représentatives de son activité dont on suivra les prix.
- Enquête effectuée trimestriellement par le SESP sous la forme d'un relevé trimestriel des prix de ces prestations.

Dans un premier temps, un contact est pris avec les entreprises pour mettre au point un questionnaire qui leur est spécifique. Cette première phase de travail dure quelques heures au maximum et permet de minimiser ensuite la charge trimestrielle de temps de réponse. Dans un deuxième temps, sera procédé à un aller retour trimestriel du questionnaire avec l'entreprise ce qui ne devrait lui prendre que quelques minutes.

Pour mettre en place cette enquête, le SESP travaille en concertation avec les principaux acteurs du secteur : DGMT (Direction Générale de la Mer et des Transports) et les « Armateurs de France », fédération professionnelle du secteur.

Les résultats de l'enquête feront l'objet d'une publication trimestrielle sous forme d'un « SESP info rapide » qui sera disponible sur le site du ministère.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** pour cette enquête.

Paris, le 4 juin 2007 - N°113/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête sur l'activité trimestrielle de la messagerie

Programme : 2007-2011

Emetteur : Ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer, Service économie, statistiques et prospective (SESP)

Au cours de sa réunion du 11 mai 2007, la formation Transports, tourisme a examiné le projet d'enquête en référence.

L'enquête vise à relever trimestriellement les chiffres d'affaires et volumes d'activité (tonnage et nombre d'envois) des services de messagerie et fret express tant au plan national que pour l'activité internationale. Ainsi les évolutions des volumes d'activité et des prix de ces services seront suivies chaque trimestre.

Cette enquête est mise en place en collaboration étroite avec la Fédération des entreprises de Transport et Logistique de France (TLF) qui regroupe l'ensemble des grands groupes de la messagerie. Elle seule permet de connaître les fluctuations conjoncturelles sur ce marché très saisonnier. TLF apporte son soutien pour que les entreprises relevant du champ de l'enquête perçoivent l'intérêt de l'enquête et y répondent dans les meilleurs délais.

Par ailleurs, cette enquête sur l'activité et les prix de la messagerie fait partie du dispositif statistique du SESP pour une meilleure connaissance conjoncturelle des marchés (volumes et prix) du transport de fret. En particulier cette enquête permet de compléter les éléments constitutifs de l'Indice de Production des Services de Transport, mis en place par le SESP.

Les principaux thèmes abordés sont les chiffres d'affaires, tonnage et nombre d'envois en messagerie traditionnelle France et internationale et en express France, exportation et importation.

Le champ de l'enquête est la messagerie et le fret express, repérés par le code 634A de la nomenclature d'activité française.

Le secteur est très concentré sur un nombre restreint de groupes. Aussi, pour la pertinence des résultats et la commodité de l'enquête, l'unité interrogée est le groupe. L'enquête est envoyée aux têtes de groupe des principaux acteurs du secteur (moins d'une trentaine qui couvrent plus de 90 % de l'activité de messagerie et fret express hors frigorifique).

L'enquête est trimestrielle. Les variables et les activités suivies ont été déterminées en collaboration avec les acteurs majeurs du secteur. Les données relevées sont présentes dans les systèmes d'information des groupes interrogés, permettant de limiter le temps de réponse des groupes à l'interrogation trimestrielle. Le retour de ces prix par voie électronique ou téléphonique doit permettre au final d'aboutir à un temps maximum de 30 minutes par trimestre pour renseigner le questionnaire.

Les résultats de l'enquête font l'objet d'une publication trimestrielle sous forme d'un « SESP info rapide » disponible sur le site du ministère. Ils sont envoyés systématiquement et individuellement aux groupes enquêtés lors de l'interrogation du trimestre suivant.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** pour cette enquête.